

## **Interrogations de l'UNIDEN sur la formation des prix de l'électricité**

La transposition de la Directive N° 96/92/EC a conduit à libéraliser l'accès au réseau électrique français mais l'effet bénéfique escompté ne s'est pas produit. Les consommateurs n'ont pas obtenu une plus grande flexibilité pour acheter l'électricité dont ils ont besoin.

Le constat plus général est que le commerce électrique est actuellement organisé sur des bases inéquitables ce que révèle, à la fois :

a. **l'absence d'un dialogue avec la sphère de production** : la charge électrique des sites industriels n'est pas considérée dans une optique d'optimisation de l'exploitation et du développement du parc de centrales, ce qui signifie que le principe concurrentiel de recherche de clients pour saturer l'outil de production n'opère nullement ;

b. **l'inexistence d'un champ de négociation commerciale** : la fourniture aux clients industriels est ramenée essentiellement à une opération de couverture sur un marché dit 'de gros' avec recours à des indices de prix structurés autour d'une fonction d'équilibrage<sup>1</sup> et non de fourniture régulière et durable, ce qui expose le client final aux déséquilibres de ses fournisseurs sans lui donner la moindre possibilité d'arbitrage entre différentes offres.

Cette double situation est la conséquence de l'attribution d'un rôle exorbitant aux intermédiaires, essentiellement des sociétés de trading dont les seules qui restent pleinement actives sont affiliées aux grands producteurs.

L'activité de ces intermédiaires suscite de fortes interrogations autour des grands thèmes suivants :

1. Leur intervention sur le marché est-elle guidée par **la réalité économique de l'activité électrique** ?
2. Leur intervention sur le marché est-elle de nature à procurer les mêmes avantages que les **techniques financières** utilisées sur les marchés de certains produits de base (métaux, pétrole,...) ?

La situation de marché rencontrée aujourd'hui par les consommateurs finaux amène à répondre par la négative à ces deux questions.

D'une part, les prix sont devenus, sans justification économique, des **références standardisées** pour l'ensemble des biens électriques avec des distinctions artificielles (prix trimestriels et non saisonniers, etc) ou, surtout, des non- distinctions entre des besoins très différents en terme de puissance appelée et d'énergie consommée.

D'autre part, nulle part au monde on a pu mettre en place un marché de titres électriques et, pas davantage, recourir aux instruments et techniques classiques de gestion de risque prix pour les contrats physiques cotés sur des écrans, ce qui se traduit pour le consommateur final par une imprévisibilité de sa facture électrique dont le montant peut varier de manière totalement inconsidérée.

C'est généralement la question de la formation des prix de l'électricité qui se trouve aujourd'hui posée avec une gravité considérable car celle-ci met en jeu directement la pérennité des industries en France pour lesquelles l'énergie électrique représente un facteur essentiel de compétitivité.

C'est pourquoi l'UNIDEN souhaite que soit menée d'urgence une enquête indépendante sur l'organisation commerciale du secteur électrique et que, dans l'intervalle, soient prises des mesures de sauvegardes qui mettent l'industrie à l'abri des aberrations du système.

---

<sup>1</sup> échanges pour couvrir un risque de volume